

N/REF : 10/03/2026 9H44 C:011419 I:18938

V/Appel du Mardi 10/03/2026 a 9H44

BELLAMY MARION

**36 RUE MARIE ROUAULT
BAT 2 - ETAGE 5 - PORTE 35
35000 RENNES**

IMMEUBLE : 36 RAULT
36 RUE MARIE ROUAULT
35000 RENNES

Rennes, le 26 Mars 2026

Référence Marché: 23/084-T2305084SUD3

LOCALISATION : 36 RUE MARIE ROUAULT - MME ROUAULT 06 59 02 64 16
BAT2 - ETAGE 5 - PORTE 35

MOTIF : DEBOUCHAGE EVIER, REFOULEMENT PAR LE SIPHON DU BALLON D'EAU CHAUDE

Donneur d'ordre : Mme M BELLAMY

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Mise a disposition d'un véhicule de curage équipé d'une pompe hautepression
et d'une pompe d'aspiration.

INTERVENTION DU 10/03
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
DEBOUCHAGE CANALISATION CUISINE
CONTROLE : BON ECOULEMENT
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 10/03/26 a 16H54 Mme M BELLAMY

REGLEMENT EN ESPECES DE 110,33€

ATTENTION : EN AUCUN CAS NOTRE RESPONSABILITE NE PEUT ETRE ENGAGEE EN CAS DE
===== FUIITE QUI APPARAITRAIT A LA SUITE DE NOTRE INTERVENTION PAR SUITE
DU MAUVAIS ETAT DES JOINTS, DE LA POROSITE OU DE LA VIEILLESSE DES
FONTES, DU PLASTIQUE, DU GRES OU DU FIBRO-CIMENT.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	03100174-Ff Debouchage privatif	1	100,30	100,30

TOTAL H.T.	100,30
T.V.A. a 10,00%	10,03
TOTAL T.T.C.En EURO	110,33

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.